

PORTAIL DES SERVICES ET DES DÉMARCHES EN LIGNE

[Accueil](#) [Mes demandes](#) [Belles sorties](#)

[Enquêtes Qualité](#)

Permis de louer, de diviser et déclaration de mise en location

1

Sélection
de
l'adresse

2



Vous ne pouvez pas accéder à la page suivante à cause d'erreurs.

Merci de bien vouloir cliquer sur le lien vers le(s) dispositif(s) concerné(s) par votre logement



Merci de bien vouloir sélectionner votre adresse.

Une fois celle-ci sélectionnée, vous serez informé en bas de la page du ou des dispositifs par lequel votre logement est concerné.

Cliquez ensuite sur le lien dédié afin d'entamer votre démarche.

Adresse du logement

Commune *

ROUBAIX

Nom de la voie *

RUE DU GRAND CHEMIN

Numéro *

23

L'adresse du logement n'est pas référencée dans la liste ci-dessus

☐

Dans le cadre de sa location, j'ai vérifié que mon logement a été construit avant 1974 (1948 pour Lille)



Demande d'Autorisation Préalable de Mise en Location du Logement

Pour quels logements ?

Pour toute première mise en location ou remise en location à la suite du changement de locataire d'un **logement bâti avant 1974**.

Dans quelles communes ?

La démarche doit être réalisée si le bien à louer se situe dans des périmètres définis des villes suivantes : Annoeulin, Armentières, Croix, Emmerin, Fâches-Thumesnil Halluin, Hem, La Madeleine, Lys-lez-Lannoy, Roubaix, Sequedin, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq et Wattrelos.

Quand réaliser la démarche ?

Avant la mise en location du logement.

[Cliquez ici pour accéder au formulaire et entamer votre démarche](#)



Autorisation Préalable à la Division du Logement

Pour quels logements ?

Pour tous les logements.

Dans quelles communes ?

La démarche doit être réalisée si le bien à louer se situe à Annoeulin, Armentières, Croix, Emmerin, Fâches-Thumesnil,

Halluin, Haubourdin, Houplines, La Bassée, La Madeleine, Lesquin, Lezennes, Lille, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marquette-lez-Lille, Mons-en-Baroeul, Ronchin, Roubaix, Tourcoing, Seclin Wattrelos. Et si le bien se situe dans des périmètres définis à Hem, Lambersart, Marcq-en-Baroeul et Sequedin.

Quand réaliser la démarche ?

Avant la réalisation des travaux

[Cliquer ici pour accéder au formulaire et entamer votre démarche](#)

ANNULER

SUIVANT

Suivez-nous !

Contactez-nous

Accessibilité Mentions légales